Nº 96-325-X au catalogue

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

Les bleuets nains, les pommes, le vison et la volaille jouent un rôle important dans l'agriculture de la Nouvelle-Écosse

par Saneliso Mhlanga

Date de diffusion : le 15 juin 2022

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

Les bleuets nains, les pommes, le vison et la volaille jouent un rôle important dans l'agriculture de la Nouvelle-Écosse

par Saneliso Mhlanga

En Nouvelle-Écosse, l'agriculture est réputée pour la culture des bleuets et des pommes, en partie en raison de l'acidité du sol, qui favorise ces types de culture. La province abrite également une grande variété de cultivars de raisins pour la production de vins. Les données du Recensement de l'agriculture de 2021 renforcent la réputation de la province en matière de culture de bleuets et de pommes.

En 2021, les exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse se sont classées au troisième rang sur le plan de la superficie consacrée à la culture de bleuets nains au Canada, laquelle s'est chiffrée à 35 814 acres. La province a été à l'origine de plus du cinquième (22,0 %) de la superficie en acres consacrée à la culture de bleuets nains au Canada.

La province a déclaré une superficie de 4 924 acres consacrée à la culture de pommes, soit la quatrième superficie en acres en importance au pays. De 2016 à 2021, la superficie consacrée à la culture des pommes a légèrement diminué de 0,6 % dans l'ensemble du Canada, mais elle a augmenté de 11,5 % en Nouvelle-Écosse.

L'un des facteurs qui ont eu une incidence sur la culture fruitière en Nouvelle-Écosse (et partout au Canada) a été l'augmentation des prix des fruits frais, ce qui pourrait pousser plus d'exploitations agricoles à produire des fruits frais. En 2021, l'Indice des prix des produits agricoles indique que les fruits frais au Canada ont augmenté de 24,9 % dans l'indice des prix au cours des cinq dernières années. Aux fins de déclaration, les bleuets nains et les pommes font partie de la catégorie « fruits frais ».

La Nouvelle-Écosse compte le plus grand nombre de visons au Canada

En 2021, les exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse ont déclaré 84 458 visons. Bien que la province ait affiché une diminution de deux tiers (66,6 %) dans le nombre de visons par rapport à 2016, cela représentait toujours plus du tiers (35,8 %) du total canadien. Deux des principaux facteurs qui ont eu une incidence sur la diminution du nombre de visons étaient les préoccupations des consommateurs au sujet du bien-être des animaux et le regroupement des acheteurs.

La diminution des exportations de fourrure de vison a également eu une incidence sur l'élevage du vison. Au cours des cinq dernières années (de 2017 à 2021), les exportations de fourrure de vison au Canada ont diminué de 90,5 %.

Les exploitations fruitières occupent la plus grande superficie agricole

Les exploitations agricoles classées comme des exploitations agricoles de fruits et de noix étaient à l'origine de 22,1 % de la superficie agricole totale de la province. Venaient ensuite les exploitations d'élevage de bovins de boucherie et les parcs d'engraissement (17,3 %), les exploitations consacrées à l'élevage de bovins laitiers et à la production laitière (15,3 %) et les autres cultures agricoles (15,3 %). En 2021, les exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse ont déclaré 720 045 acres de superficie agricole totale, en baisse de 21,4 % depuis 2016. La diminution de la superficie agricole totale a été plus marquée que le taux de diminution national (-3,2 %).

Les trois principaux contributeurs à la superficie agricole totale des exploitations agricoles de fruits et de noix de la Nouvelle-Écosse étaient les bleuets nains, les pommes et les raisins. Les bleuets nains ont occupé 80,3 % de la superficie totale consacrée à la culture fruitière dans la province, suivis de 11,0 % pour les pommes et de 2,6 % pour les raisins.

Les exploitations d'élevage de volailles et de production d'œufs ont été à l'origine de 2,4 % de la superficie agricole de la Nouvelle-Écosse, mais elles ont généré 26,0 % des revenus d'exploitation agricole de la province.

Tableau 1
Superficie agricole selon le type d'exploitation agricole, Nouvelle-Écosse, 2016 et 2021

	2016	2021	Variation
		acres	
Élevage de bovins laitiers et production laitière	124 514	111 068	-13 446
Élevage de bovins de boucherie et parcs d'engraissement	139 980	125 745	-14 235
Élevage de porcs	2 553	1 025	-1 528
Élevage de volailles et production d'œufs	21 638	17 546	-4 092
Élevage de moutons et de chèvres	9 076	10 535	1 459
Autres types d'élevage	51 330	36 290	-15 040
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	25 334	23 164	-2 170
Culture de légumes et de melons	20 890	67 438	46 548
Culture de fruits et de noix	232 201	160 600	-71 601
Culture en serre et en pépinière,et floriculture	88 050	61 301	-26 749
Autres cultures agricoles	200 091	111 026	-89 065
Nombre total d'exploitations agricoles	915 657	725 738	-189 919

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

Les exploitations d'élevage de volailles et de production d'œufs sont à l'origine de la plus grande part des revenus agricoles

En 2020, les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de volailles et de production d'œufs ont représenté plus du quart (188,1 millions de dollars) des revenus d'exploitation agricole de la province. Venaient ensuite les exploitations consacrées à l'élevage de bovins laitiers et à la production laitière (177,9 millions de dollars) et les exploitations agricoles de fruits et de noix (104,5 millions de dollars). En 2020, les exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse ont déclaré des revenus d'exploitation agricole de 722,1 millions de dollars, ce qui représente 0,8 % des revenus d'exploitation agricole total du Canada.

Bien que les exploitations agricoles de fruits et de noix aient représenté 14,4 % des revenus d'exploitation agricole en Nouvelle-Écosse, elles ont été à l'origine de 2,2 % des revenus d'exploitation agricole au Canada en 2020.

Le nombre d'exploitations agricoles diminue plus rapidement que dans le reste du Canada

Le nombre total d'exploitations agricoles déclarées en Nouvelle-Écosse a diminué de 21,2 % par rapport au recensement précédent. Il s'agit de la baisse la plus importante enregistrée à l'échelle des provinces au Canada. En comparaison, le nombre d'exploitations agricoles déclarées dans l'ensemble du Canada a diminué de 1,9 % au cours de la même période.

Les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de porcs ont enregistré la baisse la plus importante. De 2016 à 2021, le nombre d'exploitations d'élevage de porcs a chuté de 56,5 %. En tout, 2 741 exploitations agricoles ont été déclarées en Nouvelle-Écosse en 2021.

Graphique 1
Proportion du total des revenus et des dépenses agricoles selon les trois principaux types d'exploitations agricoles, Nouvelle-Écosse, 2020

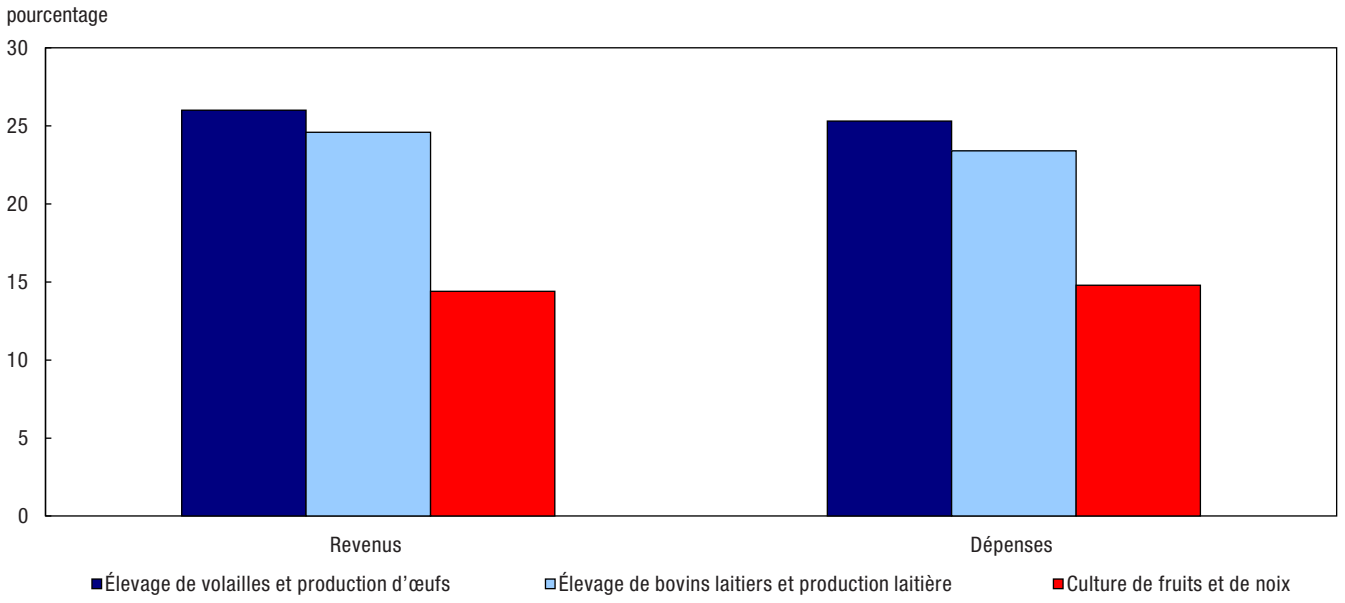

Source: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

Le taux de production d'énergie renouvelable est comparable au reste du Canada

En 2021, 11,5 % des exploitations agricoles ont déclaré produire de l'énergie renouvelable, ce qui représente plus du double du taux (4,3 %) déclaré dans le recensement précédent. En comparaison, 11,9 % des exploitations au Canada ont déclaré produire de l'énergie renouvelable en 2021.

En Nouvelle-Écosse, l'énergie solaire a été la source de production d'énergie renouvelable la plus souvent déclarée. En 2021, 6,1 % des exploitations de la province ont déclaré produire de l'énergie solaire, en hausse comparativement à la proportion de 3,3 % enregistrée dans le recensement précédent. À titre de comparaison, 7,6 % des exploitations au Canada ont déclaré produire de l'énergie solaire.

Le taux de ventes directes est supérieur au taux national

En 2020, près du tiers (30,3 %) des exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse ont déclaré avoir eu recours à la vente directe, en hausse par rapport au taux de 23,6 % enregistré en 2015. En comparaison, 13,6 % des exploitations agricoles dans l'ensemble du Canada ont déclaré avoir eu recours à la vente directe en 2020. Les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de bovins de boucherie et les parcs d'engraissement ont représenté la plus grande partie (18,5 %) des 831 exploitations agricoles ayant déclaré avoir eu recours à la vente directe en 2020 dans la province.

Graphique 2
Pourcentage d'exploitants agricoles selon les catégories d'âge, Nouvelle-Écosse, 2016 et 2021

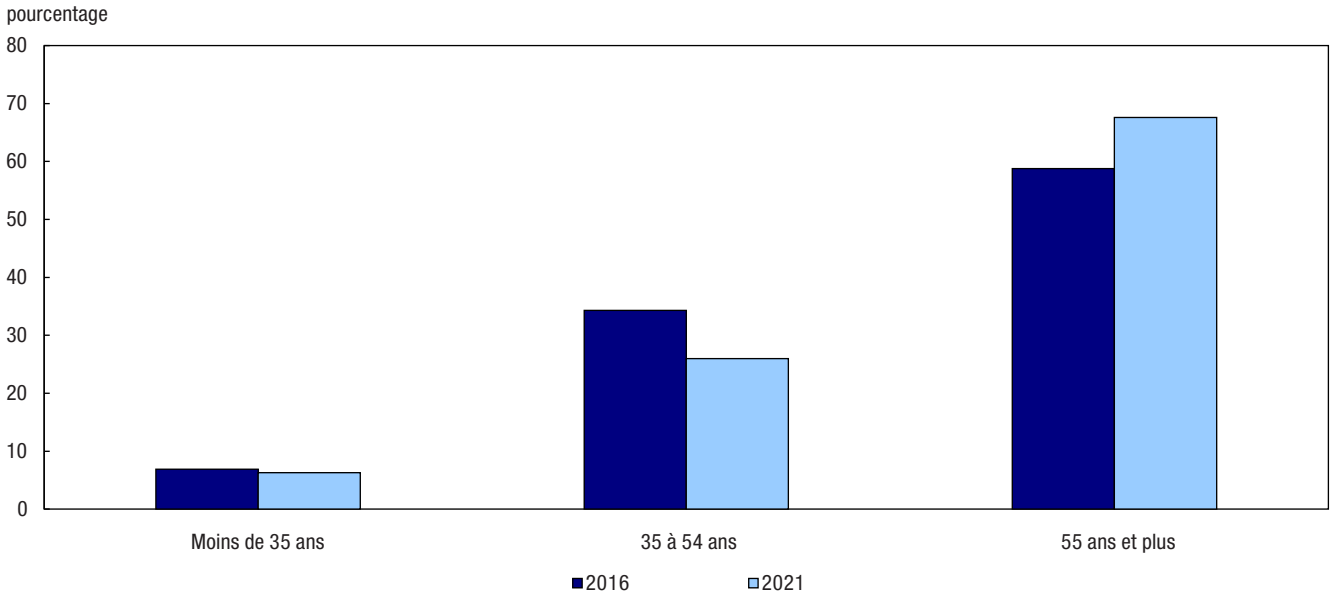

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.
Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

Graphique 3
Pourcentage d'exploitants agricoles selon le sexe, Nouvelle-Écosse, 2016 et 2021

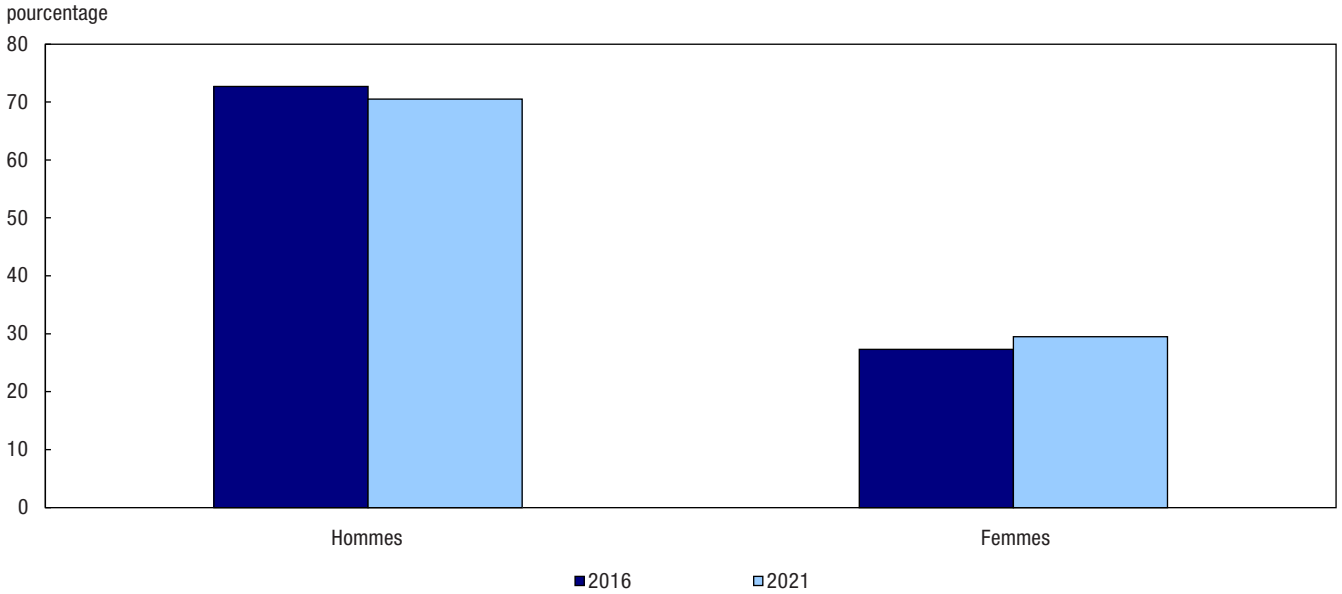

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.
Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

L'utilisation de coupe-vents et de brise-vents augmente

En 2020, 53,7 % des exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse ont déclaré utiliser certaines pratiques de gestion des terres, en hausse par rapport à 41,8 % en 2015. À titre de comparaison, 64,5 % des exploitations agricoles canadiennes ont déclaré utiliser certaines pratiques de gestion des terres.

Les pratiques de gestion des terres les plus fréquemment déclarées dans la province ont été l'utilisation de coupe-vents ou de brise-vents. En 2020, 40,4 % des exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse ont déclaré utiliser des coupe-vents ou des brise-vents, en hausse par rapport à 24,3 % en 2015. Malgré cette augmentation, le taux provincial était tout de même inférieur au taux national (52,3 %).

Le taux de planification de la relève augmente considérablement

En 2021, 8,1 % des exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse ont déclaré avoir un plan de relève, en hausse par rapport à 5,2 % en 2016. À titre de comparaison, 12,0 % des exploitations agricoles au Canada ont déclaré avoir un plan de relève.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les exploitations agricoles de fruits et de noix ont représenté la plus grande proportion de l'ensemble des exploitations en Nouvelle-Écosse; et en 2021, plus du quart (25,8 %) de ces exploitations ont déclaré avoir un plan de relève. Cette proportion était beaucoup plus élevée que celle qui a été déclarée pour l'ensemble du pays. Au Canada, 3,2 % des exploitations agricoles de fruits et de noix ont déclaré avoir un plan de relève.

Les exploitants agricoles de la Nouvelle-Écosse sont les plus âgés du pays

Comme c'était le cas en 2016, la Nouvelle-Écosse a déclaré l'âge moyen des exploitants agricoles le plus élevé au Canada. L'âge moyen des exploitants agricoles dans la province a augmenté, passant de 56,5 ans en 2016 à 58,2 ans en 2021. En Nouvelle-Écosse, plus des deux tiers (67,6 %) des exploitants agricoles étaient âgés de 55 ans et plus, ce qui était supérieur au taux national (60,5 %).

Graphique 4
Répartition des exploitants agricoles ayant déclaré travailler hors ferme, selon la catégorie de nombre d'heures travaillées par semaine, Nouvelle-Écosse, 2015 et 2020

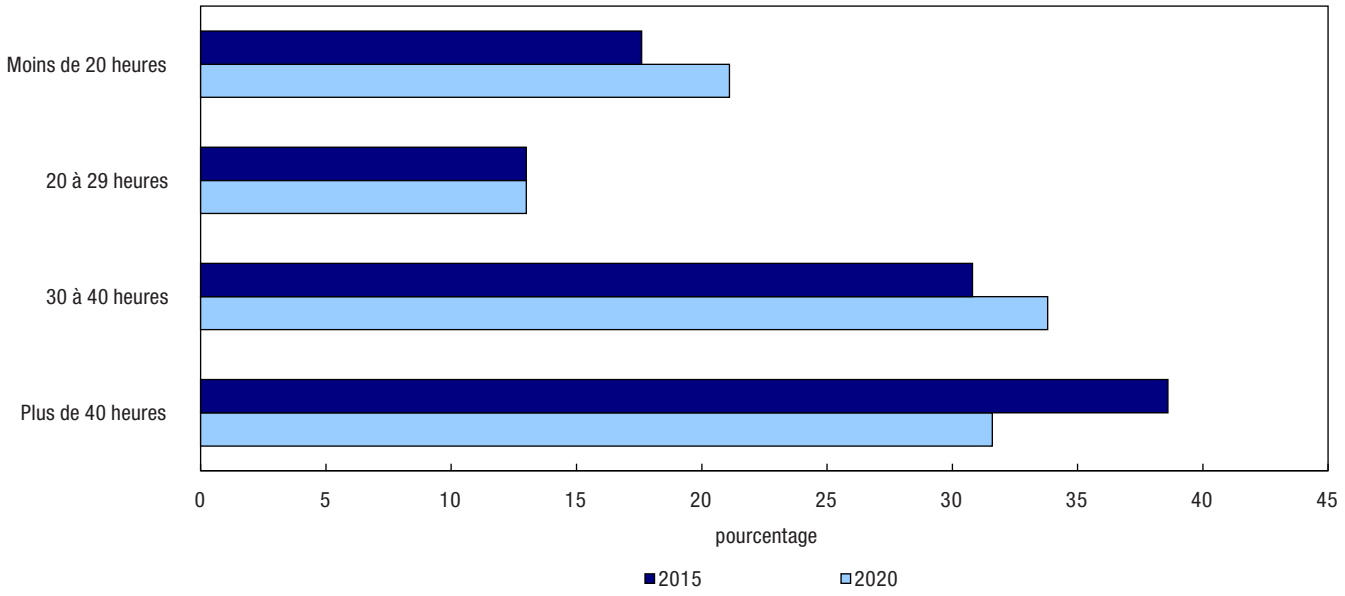

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.
Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

La proportion d'exploitantes agricoles augmente légèrement

La proportion d'exploitantes agricoles en Nouvelle-Écosse a augmenté, passant de 27,3 % en 2016 à 29,5 % en 2021. Toutefois, ce taux était tout de même inférieur au taux national (30,4 %).

En 2021, le nombre total d'exploitants agricoles (3 785) en Nouvelle-Écosse a diminué de 18,3 % par rapport à 2016. La diminution du nombre d'exploitants agricoles était assez semblable à la baisse de 21,2 % du nombre total d'exploitations agricoles dans la province.

Une proportion croissante d'exploitants agricoles travaille hors ferme

En Nouvelle-Écosse, la proportion d'exploitants agricoles ayant déclaré travailler hors de leur exploitation a légèrement augmenté, passant de 44,7 % en 2015 à 46,9 % en 2020. Les exploitants agricoles étaient moins susceptibles de travailler hors ferme à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) qu'à temps plein (plus de 30 heures par semaine).

Notes aux lecteurs

Définitions et concepts

Un changement conceptuel important a été apporté à la principale unité statistique utilisée par le Programme de la statistique agricole de Statistique Canada dans le cadre du Recensement de l'agriculture de 2021 : une « ferme » ou une « exploitation agricole » (c.-à-d. la ferme de recensement) désigne maintenant une unité qui génère des produits agricoles et qui déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Avant 2021, une « ferme » était définie comme étant une exploitation agricole qui produisait au moins un produit agricole destiné à la vente.

En 2021, des changements ont été apportés à la définition d'une ferme de recensement; au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, certaines activités qui étaient précédemment incluses dans la définition ne le sont plus en 2021. Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Les données affichées par région géographique ont fait l'objet d'un ajustement tabulaire aléatoire (ATA). Les données totales du Canada pour les répartitions géographiques peuvent différer des données totales du Canada affichées dans les tableaux par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et par classe de ventes.

Les données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans les totaux nationaux ; elles sont présentées séparément.

Le Recensement de l'agriculture, qui a lieu tous les cinq ans, est un recensement de toutes les exploitations agricoles qui produisent des produits agricoles et déclarent leurs revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Les concepts importants utilisés dans cette analyse comprennent :

La **superficie agricole totale**, à savoir les terres possédées ou exploitées par une exploitation agricole, comprend : les terres en culture; les terres en jachère; les terres améliorées et les terres non améliorées; les terres boisées et les terres humides; et toute autre terre (y compris les terres en friche et les terres où se trouvent les bâtiments agricoles).

La superficie agricole totale représente la superficie totale des terres possédées, louées, en métayage ou exploitées par cette exploitation, moins la superficie des terres exploitées par d'autres.

Les **terres en culture** désignent la superficie totale consacrée aux grandes cultures, au foin, aux légumes de champ, aux fruits, aux petits fruits, aux noix, au gazon, aux produits de pépinières et aux arbres de Noël.

La classification des **types d'exploitations agricoles** est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle s'effectue en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits

qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie 20 % et le blé 20 %, serait classée comme une ferme porcine. Les types d'exploitations agricoles utilisés dans ce document sont établis d'après le SCIAN de 2017.

Exploitant agricole désigne les personnes qui sont chargées de prendre les décisions en matière de gestion d'une exploitation agricole. Est également appelé agriculteur, fermier ou propriétaire de ranch.

Les employés agricoles comprennent à la fois les exploitants agricoles et les travailleurs agricoles.

Des **indices de prix** ont été utilisés pour obtenir des estimations en dollars constants des ventes, des valeurs d'exportation et des actifs agricoles afin d'éliminer l'impact de la variation des prix dans les comparaisons d'une année à l'autre.

Revenus d'exploitation agricole

Les données sur les revenus d'exploitation agricole proviennent du Programme de données fiscales agricoles (PDFA). Auparavant, les revenus des exploitations agricoles étaient déclarés au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les revenus d'exploitation agricole (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les revenus d'exploitation agricole (avant les dépenses) comprennent les revenus d'exploitation de la vente de tous les produits agricoles, les paiements reçus de programmes et les revenus du travail à forfait.

Les éléments suivants ne sont pas compris dans les revenus d'exploitation agricole : les ventes de produits forestiers (par exemple, du bois de chauffage, du bois à pâte, des billes, des poteaux de clôture, des pilotis), les ventes de biens immobilisés (par exemple, des quotas, des terres, de la machinerie) et les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

Total des dépenses d'exploitation

Les données sur le total des dépenses d'exploitation proviennent du PDFA. Auparavant, les dépenses des exploitations agricoles étaient déclarées au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les dépenses d'exploitation (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les dépenses d'exploitation comprennent tous les coûts associés à la production de produits agricoles (par exemple, le coût des semences, des aliments pour animaux, du carburant et des engrais).

Les éléments suivants ne sont pas compris dans le total des dépenses d'exploitation : l'achat de terres, de bâtiments et d'équipement, l'amortissement ou la déduction pour amortissement. L'amortissement représente la dépense économique d'« usure ». La déduction pour amortissement représente les dépenses inscrites par le déclarant en vertu des règlements sur les impôts.

Ratio des dépenses et des revenus

Le ratio des dépenses et des revenus représente le montant moyen des dépenses d'exploitation engagées pour un dollar de recettes d'exploitation agricole. Le ratio est calculé en dollars courants.

Le jour du recensement était le 11 mai 2021. On a demandé aux exploitants agricoles de déclarer leurs revenus et leurs dépenses d'exploitation pour la dernière année fiscale ou civile complète (2020).

Le **travail à temps plein** désigne un travail de 30 heures et plus par semaine effectué par les exploitants agricoles; le **travail à temps partiel** désigne un travail de moins de 30 heures par semaine effectué par les exploitants.

Certaines données se réfèrent à une période de référence différente du jour du recensement. Par exemple, en ce qui a trait aux données financières, la période de référence correspond à l'année civile ou financière précédant le recensement.